



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

INRAE

Centre de recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché

AviExt

Implantation de 12 bâtiments avicoles
avec parcours extérieurs

Unité expérimentale EASM - site du Magneraud
SAINT PIERRE D'AMILLY (17)

Date et heure limites de réception des plis : jeudi 12 mars 2026 à 16 h 00

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
2.	OBJET DE LA PROCÉDURE	3
3.	TYPE DE CONSULTATION	3
4.	DÉCOMPOSITION EN LOTS	3
5.	DURÉE DU MARCHÉ	3
6.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
7.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	4
7.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres	4
7.2.	Transmission et réception des offres	5
8.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	6
9.	NÉGOCIATION	7
10.	MODE DE RÈGLEMENT	7
11.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ	7
12.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	7
12.1.	Renseignements d'ordre administratif	7
12.2.	Renseignements d'ordre technique	7

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
Centre de Recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers
RD 150 – Le Chêne
CS 80006
86600 LUSIGNAN

Au bénéfice de l'Unité Expérimentale EASM (systèmes d'élevages avicoles alternatifs).

1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. OBJET DE LA PROCÉDURE

La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :

La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un nouveau dispositif expérimental d'élevage avicole sur le site INRAE du Magneraud à Saint Pierre d'Amilly.

Les travaux consisteront à l'installation et au raccordement de 12 bâtiments d'élevage de volailles, intégrant un jardin d'hiver (permettant l'accès à un espace extérieur protégé dans un contexte de grippe aviaire) et un parcours extérieur clôturé, recouvert d'un couvert végétal. Cette zone d'élevage sera accessible via un sas sanitaire conformément aux règles de biosécurité.

3. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123- 1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-8 du code de la commande publique.

4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

5. DURÉE DU MARCHÉ

Le délai d'exécution est fixé à 6 mois maximum. Les délais de chaque phase sont fixés dans le tableau ci-après :

Phases	Décomposition des missions	Délais
AVP	Conception de l'aménagement et économie du projet	2 semaines (14 à 15)
PRO (DCE inclus)	Établir les documents techniques pour la consultation travaux (prévue semaine 21 à 25)	2 semaines (17 à 18)
ACT	Analyse des offres	2 semaines (26 et 27)
VISA / DET / AOR	Préparation, suivi et réception du chantier	5 mois (de juillet à novembre 2026)
	Total	Environ 8 mois

6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est **30** jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

7.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- Pour la candidature
 - La lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
 - La déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;
 - En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les **trois** dernières années ;
 - Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;
 - La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou comprenant un plan de redressement.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement).

- **Pour l'offre**

- L'Acte d'engagement à compléter, dater et signer accompagné de son annexe 1 (répartition des honoraires).
- Le CCAP daté et signé.
- Un mémoire technique présentant l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui comportera les compétences architecture, études VRD, études fluides (réseaux), et économie de projet.
- Une liste de références pour des projets comparables sur les trois dernières années.
- Un planning prévisionnel de l'opération.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) par cotraitant.

7.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **pourra se faire par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

7.2.1. Transmission électronique dématérialisée

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, l'INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour l'INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus : (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;

- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

7.2.2. *Transmission sur support papier:*

Les candidats peuvent transmettre leur offre sous pli cacheté portant la mention :

« Maîtrise d'œuvre pour AVIEXT »

à l'adresse suivante :

CENTRE INRAE NOUVELLE-AQUITAINE-POITIERS
Service achats
RD 150 - LE CHENE - CS 80006
86600 LUSIGNAN

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement.

1. Par la poste : par pli recommandé avec accusé de réception ou tout autre mode d'acheminement express permettant de certifier la date de réception avant la date et heure mentionnées en page de garde.

2. Par porteur : Elles devront alors être remises contre récépissé avant la date et heure mentionnées en page de garde du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, à l'accueil du centre INRAE Nouvelle-Aquitaine-Poitiers.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Une fois déposée, aucune offre ne peut être retirée, mais le candidat peut, suivant la même procédure, faire un additif à son offre avant la date limite de réception des offres fixée par le présent règlement de la consultation.

8. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères suivants :

- 1. **Proposition de prix** : 70 %
- 2. **Valeur technique** : 30 %
qui sera évaluée au regard de l'organisation générale de l'équipe, la méthodologie, la qualité des références, et les éléments de planification.

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

L'administration, dès que son choix sera fait, avisera les autres candidats du rejet de leurs offres.

9. NÉGOCIATION

INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché avec l'ensemble des candidats. La négociation pourra prendre la forme de questions/réponses échangées avec les candidats.

10. MODE DE RÈGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

11. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres à :

12.1. Renseignements d'ordre administratif

Service Achats / Marchés – Michèle BERNARD ou Céline BERNIER - 05 49 55 60 00 - achat-N-Aquitaine-Poitiers@inrae.fr

12.2. Renseignements d'ordre technique

Responsable Travaux – M. Philippe PETIT – tel : 05 49 55 60 53 – Port : 07 61 13 15 63 - philippe.petit.1@inrae.fr

Établi à Lusignan, le 11 février 2026